

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, sur convocation adressée le 23 juin, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 20h30, à la salle des fêtes d'Illiers-Combray, sous la présidence de Philippe SCHMIT

Présents : Olivier BARIETY, John BILLARD, Eric BRULE, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Jérôme CHABOCHE, Nathalie CORDERY, Olivier DANIEL, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS-REIS-CABARET, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Catherine FOURBET, Catherine GALAND, David GALLOU, Sylvie GAREL, Didier GAUTIER, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Sylvianne HUVET, Jean-Luc JULIEN, Martial LOCHON, Patrick MARTIN, Caroline MARTINEZ (suppléante d'Olivier GOGUE), Jocelyne MENAGER, Laurent MENARD (suppléant de Cyril LUCAS), Alexandra MERCIER, Philippe MORELLE, Josette MOUTON, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Richard PEPIN, Carla PEREIRA, Sébastien POINTEAU, Sylvia POUPIN, Sylvia PRE, Lydie RENONCET, Marcel RIQUE, Bruno SAILLANT, Philippe SCHMIT, Laurent TAILLAND, Bruno TARANNE, Sylvie ZWIEBEL.

Pouvoirs : de Bertrand CHAPPARD à Olivier BARIETY, Laure DE LA RAUDIERE à Philippe SCHMIT, Ingrid HEURTAULT à Martial LOCHON, Sylvie JEANNE à Jean-Luc GOIRAND, Jérôme MEUNIER à Lydie RENONCET, Aurélie ROZIER à Michelle ELLEAUME

Absents excusés : Philippe FORGE, Antony GODE

Absent : Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 56 Secrétaire de séance : Olivier BARIETY

Nombre de conseillers présents : 47

Nombre de conseillers votants : 53

DELIBERATION N°2026-152 ADOPTION DU PROTOCOLE DE FIN DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE COURVILLE-SUR-EURE

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche exerce la compétence eau potable et assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération du 23 mai 2025, la Collectivité a décidé de confier l'exploitation de ces services publics à la SEMOP « Les Eaux Beauperchoises », avec une prise d'effet opérationnelle au 1^{er} juillet 2026 sur le périmètre de la commune de Courville-sur-Eure.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-DELIB2026-152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026

Sur ce même périmètre, les services d'eau potable et d'assainissement collectif sont actuellement exploités dans le cadre d'un contrat de délégation de service public conclus avec la société STGS, arrivant à échéance le 30 juin 2026.

Afin d'assurer une transition fluide entre le délégataire sortant et le futur exploitant, il est proposé de conclure un protocole de fin de contrat avec la société STGS.

Ce protocole a pour objectif de sécuriser les conditions de fin d'exploitation et de garantir la continuité du service public dans des conditions optimales. Il définit les modalités techniques, administratives, financières et comptables de clôture des contrats.

Il porte notamment sur :

- La réalisation de l'inventaire des biens,
- La remise des ouvrages et le suivi des obligations de renouvellement,
- La reprise des données techniques et administratives,
- L'organisation de la transition d'exploitation,
- La transmission des données comptables et financières,
- Les modalités de gestion du recouvrement des factures émises avant la fin du contrat,
- Les conditions de rémunération du délégataire jusqu'au terme du contrat,
- Les modalités de reversement à la Collectivité,
- Le traitement des créances irrécouvrables.

Le protocole précise également que, sous réserve du respect de ses engagements, le délégataire sortant sera réputé avoir satisfait à ses obligations d'entretien et de maintenance sur la durée du contrat jusqu'au 30 juin 2026.

Ce protocole permet ainsi de sécuriser juridiquement et techniquement la fin du contrat de délégation de service public et d'organiser la transition vers le nouveau

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le protocole de fin du contrat de délégation de service public eau potable et assainissement collectif sur la Commune de Courville-sur-Eure
- **AUTORISE** le Président à signer le protocole ainsi que tous les actes se rapportant à cette affaire

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance
Olivier BARIETY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-DELIB2026-152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026